



# Parcs Départementaux des Bouches-du-Rhône



# Le Taulisson

## Circuit 5

Difficulté  
Distance  
Dénivelé

Très difficile  
39 km  
1710 m

Espace  
VTT-FFC 13



DÉPARTEMENT  
**BOUCHES  
DU RHÔNE**





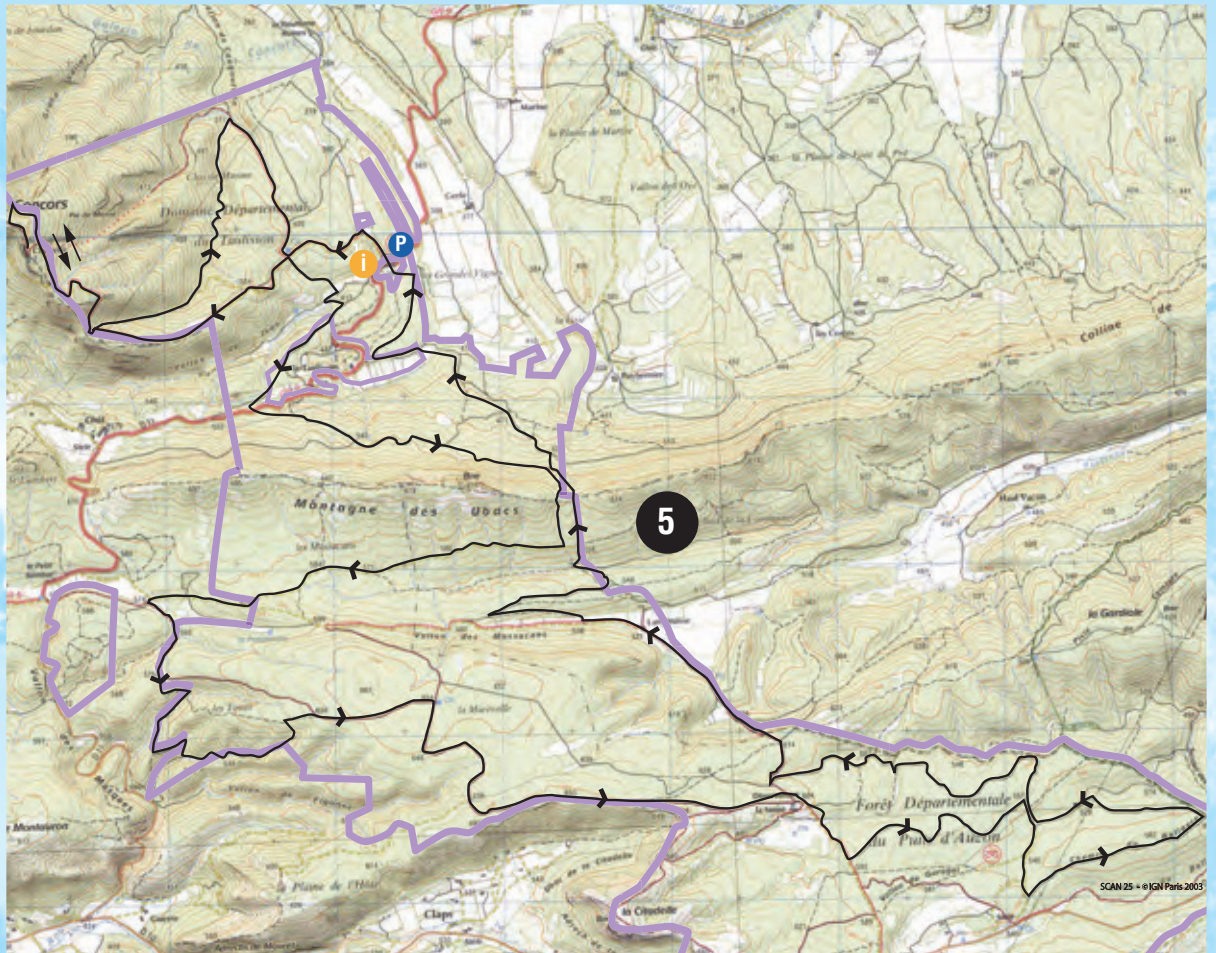
# Le Taulisson

39 km + 1710 m

- Circuit 39 km
- Sens du parcours
- Propriété départementale
- Parking
- Vous êtes ici

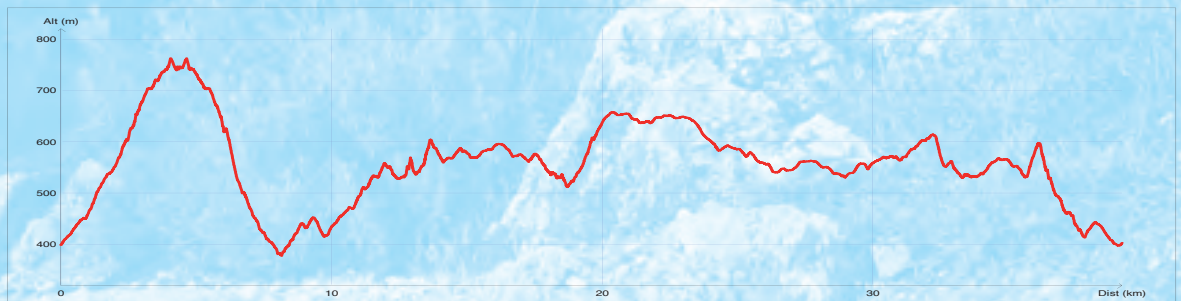
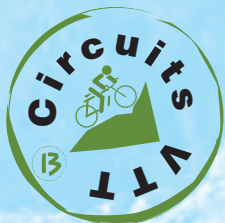
Coordonnées GPS  
X : 5° 38' 33.97"  
Y : 43° 35' 27.47"

Altitude : 399 m



Echelle : 0 500m 1 km

Les cartes des différents circuits peuvent être téléchargées sur [cg13.fr](http://cg13.fr)  
Rubrique : cadre de vie - environnement





# Balisage

## DIRECTIONNEL

A gauche	Tout droit	A droite	Mauvaise direction	Prudence ralentir	Double sens	Liaison

## DIFFICULTÉ DES PARCOURS :

la couleur du numéro sur la balise indique la difficulté de l'itinéraire.



Parcours handisport,  
accompagnateur obligatoire

# Conditions d'accès massifs

## PÉRIODE ESTIVALE

En Provence, en toutes saisons, le risque d'incendie de forêt peut être important. Aussi, dans les Bouches-du-Rhône, un arrêté préfectoral régit l'accès aux espaces naturels du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre. Un numéro de téléphone, le 0811 20 13 13\* et le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>, vous permettent de vous informer sur les possibilités de balade. Par ailleurs, vous entrez dans un espace naturel non aménagé, il appartient à chacun d'avoir une attitude responsable et appropriée afin d'éviter de se mettre dans une situation périlleuse.

\*Coût d'un appel local

## PÉRIODE DE CHASSE

Les domaines départementaux peuvent être utilisés par les chasseurs du 2<sup>ème</sup> dimanche de septembre à la fin du mois de février. Avant de vous engager, vérifiez sur les panneaux situés à l'entrée du site si votre itinéraire traverse un territoire de chasse.



DÉPARTEMENT  
**BOUCHES  
DU-RHÔNE**



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-RHÔNE  
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
HÔTEL DU DÉPARTEMENT - 52, AVENUE DE ST-JUST  
13256 MARSEILLE CEDEX 20